



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Appel à projets 2018

Education aux médias et à l'image en bibliothèque publique

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la volonté du Ministère de la Culture d'œuvrer à la démocratisation culturelle et des savoirs. Il s'adresse en priorité aux territoires ruraux, périurbains et relevant de la politique de la ville. L'objectif est de développer l'éducation aux médias au sein des équipements de lecture publique sur l'ensemble du territoire régional. Il correspond à la volonté de la Ministre de la Culture de poser les bibliothèques comme lieux d'accès et d'éducation à l'information dans un contexte d'élargissement des horaires d'ouverture.

Les projets proposés devront développer explicitement un contenu éducatif et pédagogique. Les dossiers seront portés par une structure d'éducation populaire seule ou accompagnée par une collectivité et/ou une bibliothèque. Ils devront s'appuyer sur les compétences d'un journaliste professionnel et se dérouler en bibliothèque avec comme partenaires :

- la structure relevant du champ de l'éducation populaire,
- une bibliothèque et son personnel,
- un public de jeunes entre 11 et 14 ans (prioritairement).

Date de lancement : 12 septembre 2018

Date limite de dépôt des dossiers: 15 octobre 2018

Les résultats de l'appel à projets seront communiqués aux candidats au plus tard à la fin du mois d'octobre 2018.

1. Les objectifs de l'appel à projets :

- Positionner les bibliothèques comme lieu d'accès privilégié à l'information et d'éducation aux médias ;
- Développer les compétences des bibliothécaires et celles des associations d'éducation populaire dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'image ;
- Assurer dans ce cadre la rencontre avec des journalistes professionnels ;
- Favoriser enfin la rencontre entre les équipements culturels, les associations d'éducation populaire et le public jeune.

2. A qui s'adresse cet appel ?

Il s'adresse exclusivement aux associations et aux collectivités.

Pour être éligible, la projet doit :

- être déposé par une collectivité ou par une association d'éducation populaire dont le siège social se situe en région Paca ;
- être doté par le porteur d'un apport financier d'au moins 20 % (en numéraire) du budget global de l'action ;
- s'appuyer sur la présence d'un journaliste professionnel exerçant dans un média national, régional, local ou d'information sociale de proximité ;
- s'inscrire dans le cadre de l'année scolaire 2018-2019.

3. Montant de l'aide :

Le soutien apporté par l'État n'excédera pas 80% du coût total du projet et s'inscrit dans le champ du développement des nouveaux usages du numérique. Le montant versé ne dépassera pas 5 000 €.



PREFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

4. Contenu du dossier à fournir:

- une note d'intention détaillant le projet et les partenaires choisis ;
- le curriculum vitae de l'intervenant ;
- une note présentant les modalités d'intervention auprès des publics et les modes de médiation/sensibilisation retenus ;
- le budget prévisionnel du projet et le nombre d'heures d'intervention (préciser le coût horaire chargé).

5. Principaux critères d'appréciation :

- la qualité du projet ;
- la présence d'un équipement culturel ;
- la couverture territoriale du projet ;
- le nombre de jeunes impliqués dans les ateliers de médiation et de sensibilisation
- le caractère innovant du projet et de la démarche proposée ;
- le nombre de partenaires impliqués ;
- la part dans le budget prévisionnel consacré aux heures d'intervention du journaliste (le coût horaire chargé devant se situer entre 45 € et 60 €) ;
- la part dans le budget prévisionnel consacré aux heures de médiation et de sensibilisation

Contacts :

Louis Burle
louis.burle@culture.gouv.fr
04.42.16.19.96

Christophe Ernoul
christophe.ernoul@culture.gouv.fr
06.12.89.00.27